

Le Guide RESPIRO pour
l'achat socialement responsable
du textile et de l'habillement

I.C.L.E.I
Les Gouvernements
Locaux pour le
Développement
Durable



TEXTILE ET HABILLEMENT



Le Guide RESPIRO pour
l'achat socialement responsable
du textile et de l'habillement

Le Guide RESPIRO pour l'achat socialement responsable du textile et de l'habillement

Editeur :

EUROCITIES asbl

Rédacteur :

Silke Moschitz, EUROCITIES

Auteurs :

Silke Moschitz et Francesca Crippa (EUROCITIES) ;

Peter Defranceschi et Amalia Ochoa Vidal (ICLEI – Les Gouvernements Locaux pour le Développement Durable).

Design : Natalie Ochoa et Stephan Köhler (maquette et logo) ; www.land-in-sicht.de (couverture)

Imprimé par : Reprodienst GmbH

Copyright : ©

ICLEI Secrétariat Européen GmbH, Fribourg, Allemagne ; EUROCITIES, Bruxelles, Belgique. 2007

Tous droits réservés. Cette publication ne peut être reproduite ou copiée en tout ou partie, sous n'importe quelle forme ou par n'importe quel moyen sans la permission écrite de l'ICLEI – Les Gouvernements Locaux pour le développement durable, Secrétariat Européen.

Imprimé en Allemagne sur du papier 100% recyclé et sur papier totalement sans chlore (TSF).

Disponible après de :

EUROCITIES

Square de Meeûs 1, B-1000 Bruxelles, Belgique

Fax : +32 2 / 552 08 89

E-mail : info@eurocities.eu

Online : www.respiro-project.eu

Le projet RESPIRO – Achat Socialement Responsable - a été cofinancé par la Commission Européenne et la Direction Générale Emploi, Affaires Sociales et Egalités des Chances. Le guide RESPIRO sur l'achat socialement responsable dans le secteur européen de la construction a été développé au sein du projet RESPIRO par les partenaires de celui-ci et à travers un processus de consultations multiples des parties concernées. Les partenaires du projet RESPIRO sont : ICLEI – Les Gouvernements Locaux pour le développement durable (coordinateur du projet), EUROCITIES (partenaire principal), rejoint par deux partenaires sociaux européens pour chaque secteur sur lequel le projet se concentre - pour le secteur de la construction : FIEC et FETBB, pour le secteur du textile et de l'habillement : EURATEX et FSE-TCL.

Remerciements (liste complète) :

Helena Barraco (Ville de Barcelone) ; Carole Crabbé (Campagne Vêtements Propres, Belgique) ; Nathalie Debec (Ville de Nantes) ; Miriam Dross (Ökoinstitut) ; Ann-Lawrence Durviaux (Université de Liège) ; Frederic Fournier (Fibre Citoyenne) ; Vivien Fuehr (Earthlink) ; Jean-Francois Gribomont (PROMPTEX) ; Patricia Hualde Grasa, (Commission Européenne) ; Patrick Itschert (Fédération Syndicale Européenne du Textile, de l'Habillement, du Cuir) ; Richard Julian (Ville de Lille) ; Stéphanie Leberre, EURATEX ; Françoise Navez (Université de Liège) ; Frans Papma (Fair Wear Foundation) ; Béatrice Pauly (PROMPTEX) ; Bettina Schaefer (Ecoinstitut Barcelone) ; Rachid Sifany (Ville de Paris) ; Sebastian Perea (Administration Fédérale de la Belgique).

Les informations contenues dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les positions ou les opinions des partenaires sociaux européens ayant contribué au projet. EUROCITIES assument toute responsabilité pour le contenu de ce guide.

Le guide RESPIRO pour l'ASR du textile et de l'habillement rejoint une analyse récente, publiée par les partenaires sociaux dans le secteur du textile et de l'habillement, sur les possibilités offertes par le droit Communautaire des marchés publics de baser leurs décisions d'achat non seulement sur le prix mais également sur des considérations qualitatives ("meilleur rapport qualité-prix"). EURATEX, PROMPTEX, ETUF:THC (2004): Public Procurement Awarding Guide for the Clothing-Textile Sector

Le textile et l'habillement et l'achat éco-responsable

En plus des problèmes sociaux autour desquels est focalisé ce guide, l'industrie T/H présente un impact environnemental important: utilisation intensive de pesticides et autres produits chimiques à différents moments de l'échelle de production, consommation excessive de l'eau et production d'eaux usées sont des défis environnementaux d'envergure. Une politique cohérente d'achat responsable pour les textiles et l'habillement doit également prendre en considération les enjeux environnementaux tels que ceux soulignés, à titre d'exemple, dans les standards de l'éco-label européen pour les textiles ou le label Oeko-Tex.

Introduction

L'achat socialement responsable (ASR) consiste en l'utilisation du potentiel d'achat des organismes publics et privés pour acquérir des produits, travaux et services présentant un impact social positif. Cela se traduit par la prise en compte des impacts sociaux lors de la décision d'achat des produits ou travaux au long de leur cycle d'utilisation. En appliquant, l'ASR, les acheteurs peuvent avoir une influence sur certaines questions telles que la santé et la sécurité sur le lieu de travail, le respect des standards internationaux de droit du travail, la qualité de l'emploi, les politiques d'inclusion dans le marché du travail, la lutte contre le travail des enfants et le travail illégal, ou l'achat éthique des matières premières.

Le guide RESPIRO pour l'ASR du textile et habillement fournit des informations précises pour les acheteurs souhaitant acquérir des produits textiles et habillement d'une manière socialement responsable. Ces achats comprennent:

- Les habits de travail pour les employés de cantines, des espaces verts, de la déchetterie, des hôpitaux, etc.
- Les uniformes et les vêtements de protection pour la police municipale, les pompiers, etc.
- Les vêtements de mode tels que t-shirts, casquettes, etc.

Le guide RESPIRO comprend les sections suivantes:

- 1 Que signifie l'ASR du textile et de l'habillement?**
: Introduction aux questions sociales en jeu
- 2 Responsabilité sociale des entreprises dans le secteur du textile et de l'habillement**
: Initiatives sectorielles comme référence pour l'ASR
- 3 Premiers pas avant un appel d'offre**
: Recommandations pour les activités préparatoires
- 4 ASR et législation communautaire relative aux marchés publics**
: Synthèse de la législation communautaire en matière de marchés publics
- 5 Minimiser les préoccupations légales en matière d'ASR**
: Conseils pour minimiser les incertitudes légales
- 6 Recommandations pour les appels d'offre**
: Propositions et exemples concrets pour la rédaction d'un appel d'offre
- 7 Aller plus loin pour la promotion de l'ASR**
: Suggestions et liens vers des activités complémentaires

Le guide RESPIRO rassemble les ambitions des acheteurs publics de promouvoir le développement durable à travers les politiques d'acquisitions avec les initiatives grandissantes des fournisseurs du secteur privé relatives à la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE, se référer à la définition en marge).

Ce guide a été élaboré en coopération avec des réseaux urbains, représentant les acheteurs du secteur public, ainsi que des partenaires sociaux de différents secteurs, représentant les fournisseurs. En s'associant et en élargissant l'envergure des offres et de la demande responsable, les villes et les partenaires sociaux espèrent stimuler des innovations, tant sur le plan social que sur le plan environnemental.

La prise de conscience du secteur privé de la nécessité d'améliorer l'impact environnemental et social des transactions commerciales est grandissante. En même temps, les politiques d'ASR sont de plus en plus mises en avant comme une composante prépondérante dans les décisions de marchés publics.

Selon la nouvelle Résolution du Parlement européen sur le RSE, les autorités publiques devraient déployer plus d'efforts grâce aux moyens fournis par les Directives qui supportent le RSE, en promouvant les critères sociaux et environnementaux parmi les fournisseurs potentiels.
2006/2133 (INI), 13 March 2007

Avantages pour les groupes publics et privés

Contribution aux objectifs de développement durable: L'ASR peut aider les organismes publics à favoriser les aspects sociaux de leurs politiques de développement durable et notamment en matière d'intégration sociale, d'égalité des chances et de responsabilité globale. La promotion des partisans de la RSE par le biais de l'ASR encourage les politiques de RSE des entreprises et transforme les investissements du secteur privé dans la responsabilité sociale en un avantage en terme de compétitivité.

Image positive et légitimité: Les autorités publiques, tout comme les entreprises, bénéficient, de par l'ASR, de gains positifs en terme d'image. Des rapports sur le développement durable, les engagements politiques et les codes de conduite constituent des outils de communication prépondérant pour les autorités publiques et les entreprises pour faire connaître aux citoyens et clients leurs accomplissements.

Accroissement de l'efficacité et amélioration de la transparence: L'intégration de critères d'ASR au sein des procédures d'acquisition, tout comme l'adoption d'engagements de RSE, requièrent une réorganisation stratégique des politiques et procédures. Bien que cette réorganisation nécessite les compétences et les efforts concertés de plusieurs experts, celle-ci peut également être considérée comme une opportunité d'accroître l'efficacité et et la transparence des opérations.

La RSE est un concept par lequel les entreprises intègrent des considérations sociales et environnementales dans leurs opérations commerciales ainsi que dans leur interaction avec les parties prenantes d'une manière volontaire. Les principales composantes sont:

- La RSE consiste en l'adoption d'un comportement dépassant leurs obligations légales; cette adoption est volontaire car les entreprises la jugent comme étant dans leur intérêt à long-terme.
- La RSE est intrinsèquement liée au concept de développement durable: les entreprises doivent intégrer dans leurs opérations les impacts économiques, sociaux et environnementaux.
- La RSE n'est pas un ajout optionnel aux activités de base des entreprises, mais concerne plutôt la manière dont les entreprises sont gérées.

Communication de la Commission relative à la RSE: une contribution des entreprises au développement durable,
COM(2002) 347 final

Les informations contenue dans ce guide ont été élaborées sur base de recherches ayant comme objet la législation et des bonnes pratiques européennes en matière de marchés publics. Les auteurs excluent donc toute garantie quant à son contenu. Il donc vivement conseillé aux autorités publiques d'obtenir plus d'information selon le cas.

Achat responsable et
compétitivité:

Un accent particulier mis sur les produits de haute qualité et spécialisés, nécessitant une main d'œuvre qualifiée, comme les vêtements de travail, constitue une part cruciale de la stratégie de l'industrie T/H européenne afin de rivaliser avec les pays à bas salaires. Des publications récentes de la Commission Européenne soulignent les contributions que les marchés publics peuvent apporter afin d'assurer une compétition équitable sur le marché global : les recommandations du High Level Group pour l'amélioration de la compétitivité de l'industrie T/H européenne encouragent les Etats membres ainsi que les autorités régionales et locales à prendre en considération des "critères autres que ceux des prix seuls dans leurs décisions d'achats". Une autre Communication mentionne la promotion du développement durable "en intégrant les problèmes environnementaux et sociaux" pour l'achat de textiles comme cruciale pour permettre au secteur de répondre aux défis posés par la mondialisation.

Commission Européenne, Textiles and Clothing after 2005 – Recommendations of the High Level Group (COM 2004 668);
European Commission, L'avenir du secteur du textiles et de l'habillement dans l'Union Européenne élargie, (COM 2003 649)

1 Que signifie l'ASR pour le textile et habillement?

Malgré l'existence d'une importante industrie du textile et de l'habillement en Europe, la production de vêtements est progressivement délocalisée vers d'autres pays, en utilisant une chaîne globale de distribution. De plus en plus souvent, les européens achètent des vêtements assemblés en totalité ou en partie dans des pays à bas salaires. Malheureusement, des coûts salariaux plus bas sont souvent l'indice de mauvaises conditions de travail pour les salariés de l'habillement.

Les acheteurs publics européens sont des consommateurs considérables de textiles et de vêtements, et en particulier, les habits de travail. On estime que le chiffre d'affaire total des entreprises européennes vendant des habits de travail atteindra 4 milliards d'Euros en 2008¹, dont la moitié provenant des autorités publiques². Cela comprend des vêtements de travail fonctionnel (exemple : pour les services de déchetterie), de protection (pour les pompiers) et de représentation (uniformes de police). En tant que consommateurs majeurs des entreprises vendant des vêtements de travail, les opportunités pour les acheteurs publics et privés d'influer sur la chaîne de distribution globale, en terme d'adoption par les fournisseurs de comportements socialement plus responsables ou de meilleures pratiques, sont considérables.

L'achat socialement responsable de vêtements peut se concentrer sur l'un ou plusieurs des enjeux suivants:

Droits de l'homme et des travailleurs: Les bas salaires, combinés à un droit du travail sévèrement restreint et une chaîne de distribution progressivement mondialisée constituent une préoccupation majeure dans le secteur du textile et de l'habillement. Outre les mauvaises conditions de travail dans les pays à bas salaires en Europe et dans les pays en voie de développement, les heures de travail abusives et l'utilisation du travail des enfants sont les inquiétudes principales dans ce domaine.

Conditions de travail salubres et sûres: Même si la législation européenne interdit leur utilisation, les substances toxiques utilisées lors de la culture des fibres et des processus de teintures sont toujours employées dans de nombreux pays et constituent une menace à la santé et à la sécurité des travailleurs produisant ces vêtements mais également aux consommateurs finaux les portant.

Qualité de l'emploi et égalité des chances: Les investissements dans une main d'oeuvre qualifiée, comme les possibilités de formations, sont cruciaux pour équiper les employés, et par la même occasion les entreprises avec les compétences nécessaires pour être compétitifs sur le marché mondial. De plus, le secteur du textile et de l'habillement est caractérisé par un taux important de travailleuses, souvent victimes de discrimination salariale. Les politiques adoptant l'égalité des chances sont ainsi d'une importance particulière.

1 Rapport de Frost & Sullivan sur le marché européen des vêtements de travail, www.engineeringtalk.com/news/fro157.html mentionné dans SOMO (2005), Work in progress: Labour policies of workwear companies supplying public authorities in Europe (Auteurs Sanne van der Wal & Bart Slob)

2 Campagne Vêtements Propres (2007): Vetements Propres pour ma Commune.

2 Responsabilité sociale des entreprises dans le secteur T/H

L'achat responsable nécessite un marché produisant à des standards raisonnables. La définition de tels standards est élaborée par des acteurs du secteur et extérieurs, et constitue un point de référence indispensable pour les activités du RSE.

Le point de référence de base pour le droit des salariés autour du monde sont les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Les Conventions de l'OIT sont des standards définissant les droits basiques du travail. Une fois adoptées par l'OIT et ratifiées par les pays signataires, ils sont par nature obligatoirement applicables.

Récemment, les initiatives de RSE sont apparues sous l'impulsion du secteur du T/H et de différentes parties concernées, afin de répondre aux défis sociaux et éthiques posés par la chaîne de distribution globale de ce secteur. Tout en se référant aux Conventions de l'OIT comme standards basiques, les politiques de RSE poursuivent, en général, des objectifs plus ambitieux en terme de responsabilité sociale, de dialogue entre les parties concernées et de participation des communautés. Quelques outils RSE répondant aux besoins spécifiques du secteur:

Les Codes de Conduite constituent les engagements publics à la RSE et annoncent les principes de responsabilité sociale et environnementale auxquels une entreprise adhère. Les Codes de conduite peuvent être élaborés soit par un secteur industriel (individuellement par une entreprise ou par des acteurs sectoriels) soit de manière externe (par une organisation issue de la vie civile ou une initiative des parties concernées).

Les Certifications et Labels sont des documents prouvant la mise en œuvre de politiques de RSE que les entreprises peuvent obtenir en passant des audits indépendants, en rapport soit à des produits spécifiques soit à la gestion d'entreprise dans sa totalité. Les certifications et les labels pertinents dans le secteur T/H comprennent le label Rugmark pour les tapis, et les normes telles que OekoTex1000, SA8000, ISO140001 et EMAS.

Initiatives des différentes parties prenantes pour des systèmes d'exécution et de vérification: Les entreprises peuvent choisir de s'affilier aux initiatives des différentes parties prenantes (IDPP) offrant un système d'aide comprenant une surveillance continue des comportements, un accès à des systèmes de plaintes des salariés et des audits de contrôle. L'objectif est d'améliorer progressivement les normes de travail. Ce conseil réunissant des représentants de différents groupes d'intérêt issus généralement d'entreprises, de syndicats et de la société civile et élaborant des normes et définissant des procédures de contrôle. Un mouvement récent cherche à établir une coopération renforcée entre ces différentes initiatives. (www.jo-in.org)

Les Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

Liberté d'association:
1) Liberté d'association et protection du droit de réunion (No. 87)
2) Droit d'association et de négociation (No. 98)
3) Le travail forcé (No. 29)
4) L'abolition du travail forcé (No. 105)
Egalité:

5) Discrimination (emploi et occupation) (No. 111)
6) Égalité des salaires (No. 100)

Suppression du travail des enfants :

7) Age minimum (No. 138)
8) Les formes les plus graves du travail des enfants (No. 182)

www.ilo.org/public/english/standards/norm/index.htm

L'association The Fair Labour réunit des entreprises, ONG et universités afin de promouvoir les droits des salariés en particulier dans le secteur de l'habillement sportif. Elle encourage l'adoption et surveille l'application des normes FLA Workplace
www.fairlabor.org





© Hélène Pasquier - Max Havelaar France

3 Premiers pas avant un appel d'offre

Avant d'entamer un processus d'appel d'offre, il est fortement recommandé aux autorités publiques d'effectuer une série d'activités préparatoires. Ceci permet d'assurer la transparence de l'opération, de clarifier les objectifs poursuivis et ainsi de légitimer l'inclusion de l'ASR.

1 Conduire une estimation des besoins ► Que recherchez-vous?

Utilisation d'une approche systématique devant inclure une analyse de la situation actuelle et la définition du résultat recherché ou nécessaire. Les problèmes, déficits, forces, opportunités et nouvelles directions doivent être évalués avant de décider des priorités et d'identifier les solutions.

2 Analyse du marché ► Quelles solutions sont proposées sur le marché?

Cette étape doit suivre l'estimation des besoins et doit vérifier que le marché peut s'acquitter des exigences de l'appel d'offre relatives à la responsabilité sociale. Avant l'appel d'offre, l'autorité contractante doit être certaine que les critères imposés soient suffisamment réalistes et peuvent être honorés par le marché local, régional ou européen.

3 Elaborer une politique spécifique ou une stratégie ► Sommes-nous sérieux en ce qui concerne l'ASR?

Afin de mettre en valeur la transparence et la non-discrimination, mais également pour légitimer l'inclusion de critères "sociaux" dans l'appel d'offre, il est conseillé d'élaborer une stratégie compréhensive. En supplément, l'autorité contractante peut adopter un engagement politique (résolution) au niveau municipal au regard de l'appel d'offre. Il est important de publier la stratégie ou l'engagement dans les journaux quotidiens ou d'annonces pertinents, afin d'envoyer un signal fort sur le marché et augmenter le nombre de soumissionnaires.

4 Instaurer un dialogue avec les parties prenantes ► quel intérêt pour une offre d'ASR?

Il est primordial d'informer les parties prenantes de l'approche d'ASR et de les informer du prochain appel d'offre et de ses buts sociaux. Cela peut aider à l'élaboration de clauses sociales particulières, à l'estimation de la disponibilité d'un produit sur le marché, et à vérifier le réalisme d'un critère. D'un point de vue juridique, il est recommandé de discuter avec des associations compétentes plutôt qu'une seule entreprise afin d'éviter tout type de discrimination.

5 Choisir un contrat pilote approprié ► Quels sont les achats appropriés?

Il est recommandé de sélectionner un nombre limité de contrats pilotes pour débiter avec l'ASR. Cela permet de tester cette approche et de retenir les leçons de ces premières expériences. Le choix d'un tel contrat pilote doit prendre en compte le volume et la fréquence de l'achat afin de minimiser l'impact de l'approche de l'ASR ; ainsi que l'intérêt des utilisateurs du produit, par exemple l'unité administrative pour qui les textiles sont destinés.

La fondation Fair Wear est une initiative réunissant entreprises, ONG et syndicats, encourageant son " Code de pratique de travail dans l'industrie de l'habillement". Les entreprises membres approuvent ce code et s'engagent à vérifier les conditions de travail dans leur usines afin d'assurer le respect des normes contenues dans celui-ci et mettre en œuvre les améliorations nécessaires si besoin est.
www.en.fairwear.nl

La campagne Clean Clothes Campaign, initiative issue de la vie civile, a élaboré un code de conduite extensif comprenant le cœur des Conventions de l'OIT ainsi que les problèmes relatifs aux salaires minimum, le temps de travail non excessif, santé et sécurité au travail et la formalisation des relations de travail.
www.cleanclothes.org



4 ASR et législation de l'U.E relative aux marchés publics

Transparence, égalité de traitement et meilleur rapport qualité-prix sont les trois principes clés mis en avant dans les Directives Communautaires relatives aux marchés publics³, ayant force obligatoire dans tous les Etats Membres. En respect du principe de la libre circulation des biens et des services au sein du Marché Intérieur, les entreprises de tous les Etats Membres doivent avoir la possibilité de solliciter pour un appel d'offres; et leurs offres doivent être évaluées d'une manière objective et transparente.

Chaque critère adressant des enjeux sociaux doit respecter ces principes. Alors que les options intégrant des enjeux environnementaux dans les décisions d'achat public (achats éco-responsables) sont explicitement mentionnées dans les Directives et ont été détaillées de manière extensive dans un guide de la Commission Européenne⁴, les indications pour l'ASR sont moins évidentes, et font l'objet de débats entre juristes. Les conseils juridiques concernant l'ASR se basent donc sur les expériences avec l'achat éco-responsable ainsi que sur les éclaircissements jurisprudentiels de la Cour Européenne (cf. marge) de Justice. Un guide officiel de la CE relatif à l'ASR annoncé pour 2008/2009 devrait apporter un certain nombre d'éclaircissements.

Les Directives UE mentionnent explicitement la possibilité d'introduire des clauses sociales seulement au niveau des clauses d'exécution du contrat (Directive 2004/18/EC, Art. 26). Plus précisément, le droit communautaire mentionne la possibilité pour les acheteurs d'exiger, à ce moment, l'exécution du contrat en conformité avec les normes OIT (Directive 2004/18/EC, Récital 33).

Les interprétations conservatrices recommandent d'inclure les critères relatifs à la responsabilité sociale uniquement dans les clauses relatives à l'exécution de l'offre. L'impact des clauses d'exécution, limitées à l'objet et la durée du contrat, peut être limité, notamment si l'on prend en considération la chaîne de distribution globale utilisée dans le secteur T/H.

Du fait de l'intérêt accru pour inclure des considérations sociales dans des décisions d'achat, les interprétations légales du droit communautaire deviennent de plus en plus libérales. Elles appliquent le principe juridique de l'analogie à l'ASR tout en soutenant qu'il existe assez d'arguments juridiques pour transposer certains raisonnements de l'achat éco-responsable à l'ASR. Cette approche permet de prendre en compte le processus complexe et global se trouvant derrière la production et la consommation durable et socialement responsable.

Se basant en particulier sur l'arrêt Wienstrom, qui reconnaît l'importance des méthodes (propres) de production pour l'autorité contractante même si celles-ci ne sont pas visibles sur le produit final, les considérations relatives aux conditions de travail décentes seraient légalement valides tant elles suggéreraient un mode de production différent (plus équitable) aboutissant à un produit final différent (socialement équitable)⁵. Cela se montre cohérent en particulier si les pratiques écologiques ou d'ASR peuvent soutenir une politique générale de développement durable approuvée par une autorité publique.

Les clauses sociales utilisées pour l'attribution d'un contrat: les arrêts Beentjes et Nord-Pas-de-Calais

Dans l'arrêt Beentjes, la CEJ a jugé la clause sociale sollicitée dans l'appel d'offre (à savoir embaucher un minimum de 70% du personnel nécessaire au contrat auprès de chômeurs de longue durée) comme compatible au droit communautaire du fait de sa mention dans l'appel d'offre et du respect du principe de non-discrimination.

La portée de l'inclusion de critères sociaux et environnementaux a été élargie et par la décision de la CEJ dans l'arrêt Nord-Pas-de-Calais.

La CEJ a décidé qu'en choisissant l'offre la plus économiquement avantageuse, l'autorité locale pouvait inclure un critère d'attribution demandant aux fournisseurs de recruter du personnel auprès d'une initiative locale d'insertion.

Gebroeders Beentjer v The Netherlands - 1998; European Communities v French Republic - 2000



Stock.Xchng - www.sxc.hu

3 Directives no. 2004/18/CE et 2004/17/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004

4 2004, European Commission, Buying Green, A Handbook on Environmental Public Procurement.

5 A.-L. Durviaux et F. Navez (2006): Marché public et paradigme concurrentiel: état du droit (Les dossiers d'ASBL Actualités, 2/2006).

Les bénéfices non économiques comme critère d'attribution: l'arrêt Concordia Bus

Dans une décision marquante, la CEJ a décidé que les bénéfices non-économiques, tels que la qualité environnementale du parc routier et la gestion environnementale de l'opérateur pouvaient être utilisés pour définir l'offre la plus avantageuse économiquement au cas où le critère d'attribution est clairement lié à l'objet du contrat.

Concordia Bus Finland Oy Ab versus Helsingin kaupunki, HKJ – Bussilikenne. 2002

Le critère environnemental lié à la méthode de production: l'arrêt Wienstrom

Dans cet arrêt sur un contrat de fourniture d'électricité verte, la CEJ reconnaît la légalité de l'utilisation d'un critère environnemental lié à la méthode de production dans la livraison du produit. La CEJ a considéré que le critère environnemental n'avait pas à changer visiblement le produit mais a clairement énoncé de limites:

- les revendications environnementales doivent pouvoir être vérifiées par l'autorité contractante
- les critères de sélection ne peuvent être utilisés que pour prendre en compte la part d'énergie renouvelable fournie pour le montant requis par l'autorité contractante (ex. non pas l'énergie fournie à d'autres clients)

EVN AG and Wienstrom vs Republik Österreich. 2003

5 Minimiser les problèmes légaux

Les problèmes légaux en rapport avec l'ASR soulevés par certains experts concernent essentiellement la formulation objective des exigences sociales ainsi que le traitement non discriminatoire des enchères. Ceci peut être minimisé en encadrant ces activités dans une approche politique et en assurant la meilleure transparence possible aux soumissionnaires potentiels concernant les objectifs du contrat en question.

Témoigner d'un engagement politique

Soutenir des pratiques d'achat responsable avec un engagement stratégique de l'administration ou une résolution d'un conseil municipal fournit une référence politique pouvant être mentionnée dans les documents d'appels d'offre.

Médiatiser vos activités d'ASR

Médiatiser les informations relatives aux activités d'ASR de l'organisation (ex: sites web, communiqué et journaux) et transmettre aux soumissionnaires éventuels les documents utiles. Cela permet de faire connaître l'ASR et de communiquer vos stratégies d'achats aux soumissionnaires éligibles. Plus les actions sont médiatisées, plus elles sont transparentes.

Communication claire des objectifs et des exigences

Quand les décisions d'achat se basent sur la responsabilité sociale, il faut que l'objectif soit clairement explicité dans les sections pertinentes du document de l'appel d'offre. Définir l'objet du contrat comme point de référence central est donc fondamental pour qu'une référence explicite à l'aspect social soit faite. De même, il est important de mentionner que le contrat sera attribué en fonction d'autres critères que celui du prix (« l'appel d'offre le plus économique » ou « avec le meilleur rapport prix-qualité »).

Définir clairement les mécanismes de contrôle

Afin de garantir une concurrence saine, les documents de l'appel d'offre doivent également mentionner explicitement la manière dont le soumissionnaire peut démontrer le respect des exigences (ex. labels, tiers certificateurs avec lesquels les exigences présentent un lien). Malgré tout, il faut toujours s'assurer de mentionner que les équivalents des plans suggérés seront acceptés comme preuve de conformité.

Envisager la pertinence financière du contrat

De nombreux contrats d'achat d'habillement de travail se trouvent sous le seuil de 249.000 € pour les autorités locales et de 162.000 € pour les autorités gouvernementales pour les contrats de fourniture. Ces montants définissent si le contrat en question fait l'objet de règles spécifiques élaborées par les Directives communautaires pour les marchés publics. Même si les règles communautaires fondamentales telles que la transparence, l'égalité de traitement et l'absence de discrimination s'appliquent au contrat ne dépassant pas le montant du seuil, la portée d'inclusion des considérations sociales dans les documents d'appel d'offre est beaucoup plus large⁶.

6 Pour plus d'informations et de conseils de la Commission, se reporter à la Communication Interprétative de la Commission Européenne (2006/C 179/02)

6 Recommandations pour l'appel d'offre

Cette section propose des formulations pouvant être utilisées par les autorités publiques lors de la rédaction des documents d'appel d'offre.

- L'objet du contrat
- Les spécifications techniques
- Les critères de sélection
- Les critères d'attribution
- Les conditions d'exécution

Chaque section est présentée d'une manière standardisée:

- **Une Brève introduction** sur la fonction et l'impact d'une section dans l'appel d'offre;
- **Une suggestion de rédaction** pour les documents d'appels d'offre incluant différentes propositions reflétant les différentes ambitions pour atteindre les buts de l'ASR. Cela permet à l'autorité contractante de choisir une approche sur mesure dépendant de facteurs tels l'expérience en matière d'ASR, la situation du marché, etc. Cela permet également de démontrer la manière dont ces ambitions peuvent être progressivement augmentées dans des appels d'offre postérieurs;
- **Des notes pour la mise en œuvre** fournissent des informations d'arrière plan sur une section particulière telles que des questions juridiques, outils de vérification ou de conformité, etc.;
- **Des exemples de modèles à suivre** soulignent la manière dont une ville européenne a utilisé une section particulière pour un appel d'offre incluant des considérations sociales;

Les nuances des lignes indiquent les différents niveaux d'ambition d'ASR : foncé=ambitieux, clair=moins ambitieux.

Définition de l'objet du contrat

Habits de travail **produits dans des conditions de travail décentes**

Habits de travail **certifiés d'être produits dans des conditions de travail décentes**

Notes pour la mise en œuvre



L'objet du contrat: il est important que les enjeux d'ASR intégrés dans l'objet du contrat soient spécifiques et pertinents par rapport à l'achat en question. Dans l'exemple cité plus haut, il n'aurait pas été possible de demander des "habits de travail produits par une entreprise fournissant des conditions décentes de travail"; la portée de cette demande étant trop générale pour le contrat en question.

Définition de l'objet du contrat

L'objet du contrat correspond à ce qui va être acheté. Cela peut intégrer un objectif d'ASR s'il existe un lien clair et pertinent avec l'achat en question. Comme pour toutes les conditions stipulées dans les autres sections de l'appel d'offre nécessitant un lien clair avec l'objet du contrat, une rédaction claire et explicite de l'objet est un moyen efficace d'aborder l'ASR.

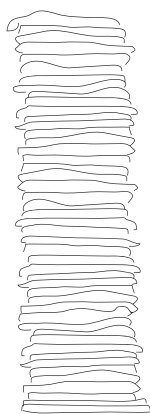
Modèle à suivre... La Ville de Lille, France

La Ville de Lille pratique l'ASR pour l'achat d'habits de travail pour l'équipe municipale. L'achat responsable constitue une partie prépondérante de la politique de développement durable générale de la ville. Cela est explicitement mentionné dans les documents d'appels d'offre pour l'achat d'habits de travail. Pour l'objet d'un récent contrat d'appel d'offre, on pouvait lire : "La fourniture d'habits de travail pour les services municipaux de la Ville de Lille et les municipalités associées de Lomme et Hellemes." Dans la même section de l'appel d'offre, un encadré explique que la Ville de Lille s'efforce d'influencer de manière significative sur les droits de l'homme globalement et la préservation de l'environnement naturel. L'encadré explique ainsi que l'appel d'offre intègre des critères sociaux et environnementaux prenant en compte le cycle de vie du produit.

www.mairie-lille.fr

Spécifications techniques:

Les spécifications techniques prévoient des informations détaillées sur la fonctionnalité, la qualité ainsi que les caractéristiques du produit devant être achetés. Elles constituent également une opportunité de présenter en détails les exigences d'ASR de l'autorité contractante. Les exigences d'ASR faisant partie des spécifications techniques auront un impact sur l'évaluation des offres au moment de l'attribution de celles-ci, lors de la vérification de la soumission des offres aux spécifications (cf. critères d'attribution à la page 13).



Stock.Xchng - www.sxc.hu

Spécifications techniques

CRITÈRES

Les vêtements et tissus doivent être produits **dans des conditions de travail décentes sur les sites de production du fournisseur.**

Les vêtements (et tissus) doivent être produits **dans des conditions de travail décentes sur les propres sites de production du fournisseur ou de n'importe lequel de ses sous-traitants.**

ÉLABORATION

Les conditions de travail **décentes** sont définies comme **celles qui respectent les standards des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)**. Il convient de noter que le respect desdites Conventions est requis même dans les pays où celles-ci n'ont pas été ratifiées.

Les conditions de travail décentes sont définies comme **celles qui respectent les standards des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)** mais également incluant le paiement **d'un salaire minimum** (défini par les standards légaux ou par les us et coutumes de l'industrie) et le respect **de la durée légale de travail** (défini par les standards légaux ou par les us et coutumes de l'industrie et ne devant dépasser 48 heures par semaine et inclure un jour de repos tous les 7 jours).

VÉRIFICATION

Une certification indépendante atteste que les produits sont faits en accord avec les Conventions de l'OIT citées plus haut (et les standards minimum concernant les salaires et le temps de travail) comme cela a été mentionné précédemment. La preuve de l'affiliation à l'une des initiatives des parties concernées ou équivalente sera considérée comme une certification indépendante.

Si aucune certification indépendante n'est disponible, une **déclaration sur l'honneur** détaillée et complète, stipulant que les **standards susmentionnés** des Conventions de l'OIT (ainsi que les standards minimum relatifs aux salaires et au temps de travail) seront respectés, pourra être acceptée. Un exemplaire standard de cette déclaration est fourni dans les documents de l'appel d'offre. Tout document utile doit également y être inclus.

Dans les cas où ni une certification indépendante ni une déclaration sur l'honneur ne sont disponibles, le soumissionnaire doit fournir un **engagement** selon lequel l'entreprise soumissionnaire et ses sous-traitants prennent toutes les mesures possibles afin d'aboutir à l'application des standards mentionnés plus haut dans les Conventions de l'OIT (ainsi que les standards minimum relatifs aux salaires et au temps de travail) Un exemplaire standard de cette déclaration est fournie dans les documents de l'appel d'offre. Tout document utile doit également y être inclus.

Dans les cas de non-respect de la déclaration d'honneur ou de l'engagement pendant la période du contrat, l'autorité contractante se réserve le droit d'imposer une pénalité (dont le montant s'élève jusqu'à 5% du montant total du contrat) ou de résilier le contrat.

Notes pour la mise en œuvre

	Les critères d'ASR: il convient de noter que les spécifications techniques sont suggérées par analogie avec l'arrêt Wienstrom (voir encadré p.8). Toute offre suivant ce modèle se doit cependant d'être rédigé avec l'aide d'un conseil juridique.
	La chaîne de distribution: afin de couvrir la totalité des enjeux de l'ASR tout au long de la chaîne de distribution, les vêtements, tout comme les tissus dont ils sont issus, peuvent y être rattachés.
	Les Conventions de l'OIT: idéalement, l'appel d'offre doit inclure une copie des Conventions de l'OIT. Le cas échéant, l'adresse Internet du site doit être mentionnée. Si le but de l'autorité contractante concerne un seul enjeu tel que le travail des enfants, il est bien entendu possible de se référer uniquement à la Convention concernée.
	Initiatives des parties concernées : une ou plusieurs initiatives des parties concernées présentées à la page 5 peuvent être énumérées ici. Il faut noter qu'il est essentiel de toujours mentionner qu'une affiliation équivalente sera également acceptée.
	Variantes: les standards concernant les salaires minimum et le temps de travail excédant ceux prévus par les Conventions de l'OIT n'aient pas de valeurs légales approuvées. Une option plus sûre juridiquement serait de réclamer des variantes incluant de telles exigences.
	Modèle standard: des modèles standards pour les déclarations sur l'honneur et les engagements doivent être fournis afin de garantir la transparence et la possibilité de comparaison, et en conséquence l'égalité de traitement. Ces modèles doivent également être rendus disponibles en tant que documents standards de l'autorité contractante afin que les fournisseurs potentiels peuvent s'y conformer à n'importe quel moment, indépendamment d'un appel d'offre en cours.

Modèle à suivre... La Ville de Nantes, France

Au cours de l'année 2006, la Ville de Nantes a utilisé pour la première fois une alternative afin d'acheter des vêtements de sports respectant les standards de commerce équitable. Cette approche a été de nouveau utilisée en 2007, lorsque la Ville a acheté un lot de 850 t-shirts de promotion à utiliser pendant les matchs de la Coupe du Monde de Rugby. La Ville a contacté un certain nombre de fournisseurs et leur a demandé de produire des t-shirts sous le label commerce équitable pour les matériaux de base et/ou le processus de production. Les soumissionnaires devaient fournir des renseignements comprenant des informations sur chaque étape du processus de production (tissage, teinture, confection), sur les sites de production et sur les labels et certifications. Les critères de sélection favorisaient les offres labélisées pour les matières premières et le processus de production. Le succès de cette expérience a amené la Ville de Nantes à s'engager à continuer et étendre ses ASR aux achats d'uniformes et d'habits de travail.

www.nantes.fr



Critères de sélection:

Évaluent les qualifications techniques et professionnelles des soumissionnaires pour produire et/ou fournir les produits. Si les exigences d'ASR font partie de l'objet du contrat ou des spécifications techniques, ils peuvent évaluer les performances d'ASR des soumissionnaires en tant que l'entreprise soumissionnaire (et ses sous-traitants) dans sa totalité plutôt que les seuls produits objets du contrat. Ce critère de sélection peut évaluer la disponibilité de l'information concernant un produit, l'expérience du soumissionnaire et la sûreté de la fourniture.

Modèle à suivre... la Ville de Barcelone, Espagne

Barcelone a sélectionné un contrat pour les habits de travail de l'équipe des espaces verts comme expérience pilote. Dans ce contrat, les critères de sélection étaient utilisés pour introduire des standards sociaux. La ville demandait aux entreprises productrices le respect des Conventions de l'OIT. Trois options étaient offertes pour prouver la conformation à cette demande: une certification de conduite éthique (ex. SA 8000/ Fondation Fair Wear); un certificat d'audit indépendant; ou un certificat d'audit interne incluant des documents sur les standards et procédures utilisés. Barcelone a décidé d'appliquer l'approche d'ASR à d'autres contrats d'habits de travail.

www.bcn.es/agenda21/oficinaverda

Critères de sélection

CRITÈRES

Les soumissionnaires doivent démontrer leur capacité à fournir des produits manufacturés dans des conditions de travail décentes en prouvant l'existence de structures **surveillant et améliorant les conditions de travail au sein de leur chaîne de distribution**. Dès lors, les soumissionnaires doivent fournir des informations concernant:

ÉLABORATION

1. **Les sites de production (leur appartenant ou ceux de ses sous-traitants) des vêtements (et textiles)** utilisés pour répondre à l'offre.
2. Contrats avec des **exigences similaires** signés au cours des cinq dernières années.
3. **Structures et activités** au sein de l'entreprise et sous-traitants pour **surveiller le respect des règles contenues dans les Conventions de l'OIT**.

VÉRIFICATION

Pour les points 1 and 2, **les documents officiels de l'entreprise** fournissant l'information sur les sites de production doivent être fournis.

Pour les points 3 and 4, **une certification indépendante** attestant que telles activités sont effectuées. Une preuve de l'affiliation à une initiatives des parties concernées ou équivalent sera considérée comme une certification indépendante.

Si aucune certification indépendante n'est disponible, une **déclaration sur l'honneur** complète et détaillée décrivant les activités mentionnées plus haut peut être acceptée. Un exemplaire standard de cette déclaration est fournie dans les documents de l'appel d'offre. Tout document utile doit également y être inclus.

Dans les cas où ni une certification indépendante ni une déclaration sur l'honneur n'est disponible, le soumissionnaire doit fournir un **engagement**, selon lequel l'entreprise soumissionnaire et ses sous-traitants s'engagent à mettre en exécution de telles activités pour la durée du contrat. Un exemplaire standard de cette déclaration est fourni dans les documents de l'appel d'offre. Tout document utile doit également y être inclus.

SANCTIONS

Dans les cas de non-respect de la déclaration d'honneur ou de l'engagement pendant la période du contrat, l'autorité contractante se réserve le droit d'imposer une pénalité ou de résilier le contrat.

Notes pour la mise en œuvre

	<p>Critères d'ASR: Il est important de rappeler que le débat concernant la légalité de l'inclusion des enjeux sociaux dans les critères de sélection pour les contrats se situant au dessus du seuil fixé par le droit Communautaire n'est pas clos (cf. à la page 5). Dès lors, tout appel d'offre se doit d'être rédigé à l'aide d'un conseil juridique.</p>
	<p>Les Conventions de l'OIT: les documents de l'appel d'offre doivent inclure, idéalement, une copie des Conventions de l'OIT.</p>
	<p>Initiatives des parties concernées: une ou plusieurs initiatives des parties concernées présentées à la page 5 pourrait être mentionnée ici. Il est important de noter qu'il faut toujours mentionner qu'une affiliation équivalente peut également être acceptée.</p>
	<p>Modèle standard: des modèles standards pour les déclarations sur l'honneur et les engagements doivent être fournis afin de garantir la transparence et la possibilité de comparaison, et en conséquence l'égalité de traitement. Ces modèles doivent également être rendus disponibles en tant que documents standards de l'autorité contractante afin que les fournisseurs potentiels peuvent s'y conformer à n'importe quel moment, indépendamment d'un appel d'offre en cours.</p>



Stock.Xchng - www.sxc.hu

Critères d'attribution:

Pour l'ASR, il est important d'indiquer que le contrat sera attribué à "l'offre la plus économiquement avantageuse", le terme technique utilisé lorsqu'un critère autre que le prix est pris en considération lors de la comparaison des offres. Le critère d'attribution sera par la suite utilisé pour évaluer les performances d'une offre en terme de prix mais également pour les autres exigences décrites dans les spécifications techniques. Les documents de l'appel d'offre doivent clairement définir les différents éléments des critères de sélection (prix, qualité technique, qualité environnementale, performance sociale, etc.) ainsi que leur importance. En matière d'ASR, les critères de sélection peuvent être utilisés pour augmenter le poids des exigences sociales dans l'évaluation des offres ou pour récompenser les meilleures performances d'ASR avec des scores d'évaluation plus importants.

Critères d'attribution

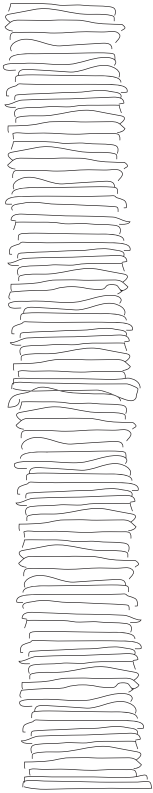
CRITÈRES Le contrat sera attribué à l'offre la plus économiquement avantageuse. Le contrat sera attribué à l'offre obtenant le plus grand nombre de points attribués selon le barème suivant :

Exemple de tableau d'attribution qui n'évalue pas les niveaux de performance d'ASR

Les points pour le critère de sélection "prix" seront attribués sur la base d'une évaluation comparative de toutes les offres. Le prix le plus bas est récompensé par 80 points. Le reste des offres inscrivent 80 points auxquels l'on y soustrait la différence de prix.

Exemple de tableau d'attribution qui accorde des points supplémentaires aux performances élevées d'ASR

Les points pour les critères de sélection "prix" seront attribués sur la base d'une évaluation comparative de toutes les offres. Le prix le plus bas est récompensé par 80 points. Le reste des offres inscrivent 80 points auxquels l'on y soustrait la différence de prix.



ASR considéré,
mais pas
essentiel pour
remporter
l'enchère

Part plus
importante
laissée à l'ASR

L'ASR est l'un
des critères
principaux

Prix: 80
Qualité Technique: 20
- performance technique : 15
- responsabilité sociale: 5

Prix: 50
Qualité technique: 50
- performance technique : 25
- responsabilité sociale : 25

Prix: 40
Qualité technique : 60
- performance technique : 20
- responsabilité sociale : 40

Les points pour la qualité technique seront attribués sur la base d'un examen noté (satisfaisant, bien, hautement satisfaisant) selon la conformité avec les spécifications techniques.

La totalité des points sera attribuée à chaque offre démontrant sa conformité aux critères d'ASR soulignés dans les spécifications techniques. Il importe peu que cette démonstration soit faite par une certification indépendante, une déclaration sur l'honneur ou un engagement.

Prix: 80
Qualité Technique: 20
- performance technique : 15
- responsabilité sociale: 5
- Certification indépendante:+ 2,5
- Déclaration sur l'honneur:+ 1,25

Prix: 50
Qualité technique: 50
- performance technique : 25
- responsabilité sociale : 25
- Certification indépendante:+ 12,5
- Déclaration sur l'honneur:+ 6,25

Prix: 40
Qualité technique : 60
- performance technique : 20
- responsabilité sociale : 40
- Certification indépendante:+ 20
- Déclaration sur l'honneur:+ 10

Les points pour la qualité technique seront attribués sur la base d'un examen noté (satisfaisant, bien, hautement satisfaisant) selon la conformité avec les spécifications techniques.

La totalité des points sera attribuée à chaque offre démontrant sa conformité aux critères d'ASR soulignés dans les spécifications techniques. Il importe peu que cette démonstration soit faite par une certification indépendante, une déclaration sur l'honneur ou un engagement.

Modèle à suivre ... la Ville de Lille, France




L'appel d'offre susmentionné inclut des "performances de développement durable" comme critère d'attribution.

Le barème d'attribution utilisé par la Ville de Lille inclut les critères suivants:
Qualité technique 50%
- évaluée sur les bases de la description technique de l'offre

Prix 30%
Performance de développement durable 20%

- évaluée sur la base d'un dossier sur les performances de développement durable demandé aux soumissionnaires. Celui-ci comprend les déclarations sur l'adhésion aux Conventions de l'OIT.
www.mairie-lille.fr

Notes pour la mise en œuvre

	<p>Barème: il convient de noter que les notations proposées sont simplement des exemples et doivent être élaborées spécifiquement pour chaque offre en prenant en compte des enjeux tels que le budget disponible, la situation du marché, etc. Les autorités contractantes doivent être conscientes qu'un critère d'ASR au dessus de 25% peut avoir un impact financier considérable. La notation définie dans les documents d'appels d'offre ne peut être changée ultérieurement afin de pouvoir sélectionner une offre moins onéreuse.</p>
	<p>Responsabilité sociale: l'offrant doit spécifier clairement la manière dont un critère de sélection tel que la "responsabilité sociale" est définie et comment celle-ci sera jugée. Cela peut se référer aux détails fournis dans les spécifications techniques si cela est applicable; sinon ces détails doivent être fournis dans les critères de sélection.</p>
	<p>Performance de développement durable: une nouvelle législation concernant les marchés publics en France permet aux autorités publiques d'utiliser un critère de sélection basé sur "la performance de développement durable" concernant des aspects sociaux et environnementaux.</p>



Stock.Xchng - www.sxc.hu

Les obligations de performance du contrat

CRITÈRES	Le contrat sera exécuté en accord avec les Conventions fondamentales de l'OIT
ÉLABORATION	Pendant la durée du contrat, l'entrepreneur s'engage à mettre en place des activités de surveillance vérifiant la conformité aux Conventions de l'OIT et si nécessaire prendre les mesures nécessaires pour y remédier.
VÉRIFICATION	<p>Il est demandé à l'entrepreneur de démontrer l'existence de telles activités en:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prouvant une affiliation à un projet indépendant de certification • Prouvant qu'une affiliation à un projet indépendant de certification est en cours d'enregistrement • Fournissant une documentation complète sur les activités concernées
SANCTIONS	Si aucune de ces preuves n'est rapportée, l'autorité contractante se réserve le droit d'imposer une pénalité (dont le montant s'élève jusqu'à 5% du montant total du contrat) ou de résilier le contrat.

Les obligations de performance du contrat:

Les obligations de performance engagent n'importe quelle entreprise remportant l'appel d'offre. Cependant, n'ayant une force obligatoire qu'une fois le marché attribué, elles ne peuvent être utilisées pour favoriser une entreprise particulièrement performante en matière de critères d'ASR. Il est logique d'inclure les critères d'ASR dans les obligations du contrat à la seule condition que ceux-ci ne sont pas mentionnés dans d'autres sections de l'appel d'offre.

LE GUIDE RESPIRO POUR L'ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT

Editeur: EUROCITIES asbl

Rédacteurs: Silke Moschitz, EUROCITIES

Auteurs: Silke Moschitz et Francesca Crippa, EUROCITIES; Peter Defranceschi et Amalia Ochoa Vidal (ICLEI - Gouvernements Locaux pour le développement durable).

Concepteur: Natalie Ochoa (maquette et logo); www.land-in-sicht.de (couverture) Print: Reprodienst GmbH

Copyright: © ICLEI European Secretariat GmbH, Fribourg, Allemagne; EUROCITIES, Bruxelles, Belgique. 2007.

Tous droits réservés. Cette publication ne peut être reproduite ou copiée en tout ou partie, sous n'importe quelle forme ou par n'importe quel moyen sans la permission écrite de l'ICLEI- Gouvernements Locaux pour le développement durable, Secrétariat Européen. Imprimé en Allemagne sur du papier 100% recyclé et sur papier totalement sans chlore (TSF).

Disponible après de: EUROCITIES asbl

E-mail: info@eurocities.eu

Online: www.respiro-project.eu, www.iclei-europe.org/procurement

Remerciements: Ann-Lawrence Durviaux et Françoise Navez, Université de Liège; Jean-François Gribomont et Béatrice Pauly, PROMPTEX; Stéphanie Leberre, EURATEX; Patrick Itschert, ETUF-TCL; Susan Bird, Commission Européenne; Miriam Dross, Oekoinstitut; Frans Pappa, FairWear Foundation; Helena Barraco, Ville de Barcelone; Rachid Sifany, Ville de Paris; Bettina Schaefer, Ecoinstitut Barcelone; Sebastian Perea, Administration Fédérale Belge; Richard Julian, Ville de Lille; Carole Crabbe, Clean Clothes Campaign Belgique; Frédéric Fournier, Fibre Citoyenne; Patricia Hualde Grasa, Commission Européenne; Vivien Fuehr, Earthlink; Nathalie Debec, Ville de Nantes.

Le projet RESPIRO – Achat Socialement Responsable - a été cofinancé par la Commission Européenne, Direction Générale Emploi, Affaires Sociales et Egalités des Chances. Le guide RESPIRO sur l'achat socialement responsable dans le secteur textile et habillement a été développé au sein du projet RESPIRO par les partenaires de celui-ci et à travers un processus de consultations multiples des parties concernées. Les partenaires du projet RESPIRO sont : ICLEI – Gouvernements Locaux pour le développement durable (coordinateur du projet), EUROCITIES (partenaire principal), rejoint par deux partenaires sociaux européens pour chaque secteur sur lequel le projet se concentre - pour le secteur de la construction : FIEC et FETBB, pour le secteur de textile et de l'habillement : EURATEX et FSE-THC.

Les informations contenues dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les positions ou les opinions des partenaires sociaux européens ayant contribué au projet. EUROCITIES assume toute responsabilité pour le contenu de ce guide.

Pour aller plus loin avec la promotion de l'ASR



Les critères d'ASR peuvent également concerner d'autres aspects des conditions décentes de travail et notamment, la santé et la sécurité (S&S). Cela peut concerner la S&S des salariés travaillant sur les sites de production de l'entrepreneur (ou de ses sous-traitants), mais également celle des utilisateurs finaux des vêtements. Les spécifications techniques peuvent déterminer des standards liés à l'interdiction de produits chimiques toxiques dans le processus de fabrication (comme les teintures azoïques, formaldéhyde, etc.) mais également l'établissement d'un environnement de travail sûr et sain comprenant une protection individuelle ainsi qu'une formation au S&S. En matière de contrôle, les certifications telles que l'éco-label européen pour les textiles ou le Label OekoTex ou équivalents peuvent être utilisées pour certifier que les produits sont manufacturés en excluant l'utilisation des produits cités plus hauts et en respectant les standards de santé et de sécurité.

Compilation de liens: Marchés Publics et Textile/Habillement:

- Initiative Clean Clothes Communities:
www.cleanclothes.org/campaign/communities.htm
- Le guide des critères d'attribution pour les marchés publics pour le secteur du textile et de l'habillement:
http://ec.europa.eu/enterprise/textile/documents/public_proc_en.pdf

Liens sur les standards pertinents et initiatives de MSH:

- Ecoabel Européen pour les textiles:
http://ec.europa.eu/environment/ecolabel/product/pg_clothing_textiles_en.htm
- Oekotex100 and Oekotex1000: www.oekotex.com
- Code de Conduite de la Campagne Clean Clothes:
www.cleanclothes.org/codes/cccode.htm
- Fair Wear Foundation: www.fairwear.nl
- Ethical Trading Initiative: www.ethicaltrade.org
- Fair Labour Association: www.fairlabor.org
- Projet JO-IN pour l'harmonisation des codes de conduite dans le secteur du T/H r: www.jo-in.org